



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 6 mai 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Lana Damergi et consorts « Augmentation massive des cas de maltraitances d'enfants en crèches, rapportés par plusieurs médias, qu'en est-il à Lausanne ? »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité publie dans les meilleurs délais une information objective quant à la qualité des conditions d'accueil dans les crèches du Réseau-L, afin de rassurer les familles, habitantes et habitants de Lausanne qui auraient été inquiétés par les révélations des médias sur l'augmentation des cas de maltraitance. Il est également souhaité que la Municipalité rappelle la marche à suivre en cas de constatation de faits de maltraitance dans des crèches publiques ou privées »

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette en place toute mesure utile à prévenir les cas de maltraitance dans les crèches du Réseau-L, en agissant, par exemple sur les conditions d'accueil des enfants ou les taux d'encadrement éducatif »

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité exploite toutes les possibilités à sa disposition pour améliorer la surveillance des crèches privées ainsi que les conditions d'encadrement qu'elles pratiquent dans le but qu'elles offrent une qualité comparable à celle des crèches du Réseau-L »

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité analyse en profondeur les raisons des difficultés d'embauche, des départs et des turnovers du personnel éducatif des crèches publiques et étudie l'opportunité d'améliorer les salaires ainsi que les conditions de travail du personnel afin de rester compétitif sur le marché romand ».

la résolution de Mme Neumann, disant :

« Le Conseil communal souhaite que La Municipalité fasse une communication proactive et en continu des relais possibles pour les familles et pour le personnel éducatif rencontrant des situations de tension ou de conflit dans le cadre des structures d'accueil, dans une perspective de prévention en amont des situations potentielles de maltraitance (sur le modèle des politiques de prévention des situations de harcèlement p.ex.) »

la résolution de Mme Piron, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes mesures permettant à la direction des établissements d'accueil d'intervenir, dans une optique managériale, directement dans leurs équipes afin de réagir notamment en cas de constatation de faits de maltraitance »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six mai deux mille vingt-cinq

Le président



La secrétaire adjointe

